



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 avril 2021 à 19 h  
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement  
Madame Julie Boisvert, Secrétaire d'arrondissement substitut

\_\_\_\_\_

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19h.

\_\_\_\_\_

**Mot d'ouverture de la mairesse**

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil d'arrondissement et aux membres de l'administration.

Madame Bourgeois débute en parlant de la COVID-19 et plus particulièrement, des nouvelles mesures annoncées mentionnant qu'elle attend les détails du gouvernement avant de communiquer avec les citoyens à l'aide de toutes les plates formes.

La mairesse rassure les citoyens que la vaccination pour la COVID-19 se poursuit avec l'ouverture du centre de vaccination au centre Roussin et invite les citoyens à visiter le site du gouvernement pour plus d'informations.

Madame Bourgeois annonce officiellement l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux au parc linéaire de la friche ferroviaire qui débiteront cette année. Elle annonce que l'arrondissement lancera un concours pour les citoyens âgés de 5 à 17 ans afin de trouver le nom officiel que prendra le projet du parc la friche ferroviaire et offrira au lauréat un vélo d'une valeur de 300 \$ à 400 \$.

La mairesse annonce un projet pilote qui autorisera les poules urbaines et les moutons dans l'arrondissement et va proposer à la Ville de Montréal d'adapter sa réglementation.

Madame Bourgeois aborde le sujet de la relance du projet de la pépinière « Espoir collectif » après un arrêt forcé pour cause de pandémie.

La mairesse termine en s'adressant aux commerçants du territoire qu'ils ont jusqu'au 21 avril 2021 pour soumettre le nom de leurs entreprises pour participer à la prochaine trousse de bienvenue aux nouveaux résidents de l'arrondissement.

\_\_\_\_\_

**CA21 30 04 0083**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2021 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA21 30 04 0084**

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021, à 19 h

ADOPTÉ

10.03

---

**Période de questions et commentaires du public**

- Une question relative aux infrastructures au niveau de la sécurité.
  - Une question sur la collecte de déchets.
  - Une question sur la conduite dangereuse des véhicules sur la 40e Avenue.
  - Une question concernant le règlement pour le ramassage des affiches publicitaires.
  - Une question sur les bâtisses délabrées qui ont subies des dommages à cause des feux.
  - Une question sur la réalisation des trottoirs et l'installation des poubelles de rues.
  - Une question sur la réservation des terrains pour les gares du REM de l'Est.
  - Une question concernant l'arrivée de la navette fluviale.
  - Une question sur la circulation des piétons.
  - Deux questions concernant la circulation.
  - Une question sur les tapages.
  - Deux questions sur les projets locatifs résidentiels.
  - Une question sur les rencontres citoyennes ayant pour objet la qualité de l'air.
  - Une question sur les projets et infrastructures.
  - Deux questions sur les projets locatifs résidentiels.
  - Une question sur les servitudes.
  - Une question sur le déneigement.
  - Une question sur le développement de commerces dans le quartier.
  - Une question sur les règlements de zonage non respectés.
  - Deux questions sur la circulation dangereuse des cyclistes.
  - Une question sur la préoccupation des citoyens par les effets qu'auront les nouveaux développements et les effets des changements climatiques dans le secteur Le Faubourg Pointe-aux-Prairies.
  - Une question concernant la circulation dangereuse des automobilistes sur la place du Village.
  - Une question sur l'utilisation des parcs.
- 

**Période de commentaires des membres du conseil**

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** aborde le sujet de la violence conjugale et l'importance de dénoncer ces actes en faisant référence aux tristes événements survenus au Québec. Il demande aux victimes de s'adresser à la ligne d'aide SOS violence conjugale.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapana** aborde aussi le sujet de la violence conjugale et cite le remarquable travail fait par la coalition pour le REM Rivière-des-Prairies.

**Madame la conseillère Lisa Christensen** annonce que la collecte des résidus verts débutera le 19 avril 2021 pour transformation en compostage et aborde le sujet de la nécessité de signaler les dépôts sauvages. Elle termine en parlant de la coalition pour le REM et encourage les citoyens à déposer des pétitions quant à ce projet.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** parle des travaux d'aménagement au parc Ancelet et qu'il y aura un vote lors du conseil pour l'octroi du contrat concernant ces travaux. Les aménagements qui sont prévus sont : l'installation de modules de jeux pour enfants, de mobiliers urbains, des plantations et jeux d'eau. Elle termine en abordant le sujet de la coalition pour le REM et encourage la mobilisation citoyenne.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** demande aux citoyens d'être prudents sur la route avec l'arrivée du printemps et de veiller au respect du code de la sécurité routière pour protéger les piétons et les cyclistes. Il aborde le sujet des nettoyages de rues et des voies cyclables, la préparation des terrains sportifs, aires de jeux et le colmatage des nids de poules.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** tient à féliciter les organismes communautaires pour leurs flexibilités face aux changements des mesures sanitaires dues à la pandémie ainsi que les commerçants et les écoles qui s'adaptent à chaque fois aux mesures de préventions en assurant aux citoyens que l'arrondissement veille à offrir des prestations de qualité pour accompagner les citoyens. Elle termine en parlant du sondage en ligne pour la révision du programme particulier d'urbanisme du vieux Pointe-aux-Trembles et invite les citoyens à consulter le site de l'arrondissement pour le suivi de ce sondage et annonce que la statue de Marguerite Bourgeois sera remise à l'endroit d'origine.

---

#### Dépôt de documents

Aucun document n'a été déposé lors de cette séance.

---

#### CA21 30 04 0085

#### **MOTION INTITULÉE " MOTION - NON PARTISANE - AMÉNAGEMENT - UNE SORTIE ET UNE ENTRÉE - AUTOROUTE 25 - TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES "**

ATTENDU QUE l'aménagement du pont Olivier-Charbonneau de l'autoroute 25 entre Montréal et Laval a été conçu pour faciliter la circulation des automobilistes vers la Rive-Nord et que les besoins des Montréalais n'ont pas été pris en considération;

ATTENDU QUE l'ajout de bretelles d'une sortie et d'une entrée supplémentaires sur l'autoroute 25 entre le boulevard Henri-Bourassa et le pont Olivier-Charbonneau permettrait de mieux desservir la population, car aucune entrée et sortie ne sont situées sur le territoire de Rivière-des-Prairies, ce qui cause une importante congestion pour les citoyens qui se dirigent en direction Nord vers les boulevards Maurice-Duplessis, Perras, Gouin et en direction Sud vers le centre-ville de Montréal;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a déjà reconnu la faisabilité technique d'aménager une bretelle d'entrée et de sortie supplémentaires sur l'autoroute 25 dans le rapport Étude de circulation pour l'implantation d'une sortie/entrée entre Maurice-Duplessis et Perras sur l'autoroute 25, datée du 26 janvier 2015;

ATTENDU QUE la sortie numéro 10 de l'autoroute 25 est dans l'arrondissement Anjou et elle est la seule sortie empruntée par les automobilistes pour se rendre dans le secteur de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux boulevards Henri-Bourassa, Maurice-Duplessis, Perras et Gouin dans les deux directions est et ouest;

ATTENDU QUE la congestion sur la voie de service causée par l'absence de sortie et d'entrée entre le boulevard Henri-Bourassa et le pont Olivier-Charbonneau durant les heures de pointe occasionne des inquiétudes légitimes quant à la sécurité de ce tronçon en cas d'incident majeur;

ATTENDU QUE la population du secteur de Rivière-des-Prairies connaît une croissance constante depuis 15 ans pour s'établir à environ 60 000 habitants, soit la moitié de la population de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU QUE le secteur de Rivière-des-Prairies connaît une expansion considérable, compte tenu du fort pouvoir d'attraction que l'arrondissement exerce auprès des familles, en offrant un grand potentiel de développement urbain tant par ses zones et ses parcs industriels que par ses projets résidentiels;

ATTENDU QUE l'arrondissement mène une campagne de valorisation de son territoire pour retenir les familles et stopper l'exode vers la banlieue des Montréalais qui est facilité par l'aménagement de ce pont;

ATTENDU QUE cette sortie et cette entrée favoriseraient une meilleure desserte de la zone commerciale sans transit dans les zones résidentielles et un accès facilité à la future station du REM au Cégep Marie-Victorin et à l'hôpital Rivière-des-Prairies;

ATTENDU QUE les résidents du secteur est de l'arrondissement Montréal-Nord bénéficieraient d'une bretelle de sortie et d'entrée supplémentaires qui permettraient de rendre plus accessible un important projet de développement à l'ouest de l'autoroute 25 prévu prochainement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay  
Madame la conseillère Lisa Christensen  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois  
Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande formellement au ministère des Transports du Québec et à la Ville de Montréal de prioriser le projet d'aménagement d'une bretelle de sortie sur l'autoroute 25 entre le boulevard Henri-Bourassa et le pont Olivier-Charbonneau ainsi que l'ajout d'une entrée supplémentaire en direction sud.

QU'une copie certifiée de la résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, à la Députée de Point-aux-Trembles, à la ministre déléguée aux Transports et Ministre responsable de la région de Montréal; au Député à l'Assemblée Nationale de La Fontaine; à la Députée à l'Assemblée Nationale de Bourassa-Sauvé; au Député à la Chambre de communes de Honoré-Mercier et à Concession A25.

ADOPTÉ

15.01

---

#### **CA21 30 04 0086**

#### **NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO IMM21-01 - RÉFECTION DU MASSIF ÉLECTRIQUE DU PAVILLON DES BAIGNEURS - AU PARC SAINT-GEORGES**

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres IMM21-01 pour la réfection du massif électrique du pavillon des baigneurs au parc Saint-Georges.

ADOPTÉ

20.01 1217288001

---

#### **CA21 30 04 0087**

#### **OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE - PAYSAGISTE PROMOVERT INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC HANS-SELYE - AUTORISER - DÉPENSE TOTALE - AUTORISER - UTILISATION - FONDS DE PARCS - ARRONDISSEMENT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC21-06 (7 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Paysagiste Promovert Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 1 279 298,08 \$, taxes incluses pour l'aménagement du parc Hans-Selye, conformément à l'appel d'offres public PARC21-06 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 410 417,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'autoriser l'utilisation du fonds de parcs pour un montant de 802 196,11 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1211528008

---

#### **CA21 30 04 0088**

**OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE CONSTRUCTION VERT DURE INC. - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE ET D'UN SENTIER PIÉTON - SUR LA FRICHE FERROVIAIRE - ENTRE - 1ER AVENUE ET LA 53E AVENUE - INCLUANT - RÉFECTION - DIVERSES INTERSECTIONS -ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE TOTALE - AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - ARRONDISSEMENT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING21-01 (7 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Vert Dure Inc, , au prix de sa soumission, soit au montant de 5 963 663,57 \$ pour les travaux d'aménagement et de construction d'une piste cyclable et d'un sentier piéton sur la friche ferroviaire, incluant la réfection de diverses intersection dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, conformément aux documents de la soumission déposée suite à l'appel d'offre numéro ING21-01 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 6 934 296,74 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à:

- 80.41 % au PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 5 575 637,10 \$ (Contingences, incidences et taxes incluses);
- 19.59 % au PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 1 358 659,64 \$ (Contingences, incidences et taxes incluses).

ADOPTÉ

20.03 1211528009

---

#### **CA21 30 04 0089**

**OCTROI - CONTRAT - GRÉ À GRÉ - COOPÉRATIVE LES MILLE LIEUX - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE - RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DES PARCS - AUTORISATION - DÉPENSE - CONTRAT - GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC.SP21-01**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la Coopérative Les Mille Lieux, au montant de 96 436,43 \$, taxes incluses pour des services professionnels en architecture du paysage pour la réalisation d'un plan directeur des parcs, conformément au contrat de gré à gré numéro PARC.SP21-01 (1 offre de prix);

D'autoriser une dépense de 101 258,25 \$, contingences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1214281006

---

**CA21 30 04 0090**

**OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE - LES TOITURES TECHNI-TOIT - TRAVAUX - RÉFECTION - TOITURE -GARAGE - COUR RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - SITUÉ - 9255, BOUL. HENRI-BOURASSA EST - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE TOTALE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM21-02 (12 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Toitures Techni-Toit, le contrat pour les travaux de réfection de la toiture du garage de la cour Rivière-des-Prairies de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 336 876,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM21-02 (12 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 407 620,87 \$ contingences, incidences et taxes incluses, à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1217829001

---

**CA21 30 04 0091**

**OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE - LES REVÊTEMENTS SCELLTECH INC. - LOCATION - DEUX BALAIS ASPIRATEURS AVEC OPÉRATEUR - DURÉE - UN AN - AVEC POSSIBILITÉ - UNE ANNÉE OPTIONNELLE - POUR - NETTOYAGE - RUES - ARRONDISSEMENT - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 21-18589 (4 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer, plus bas soumissionnaire conforme, soit Les revêtements scelltech Inc., un contrat pour la location de deux balais aspirateurs avec opérateur, d'une durée d'un an avec option de renouvellement d'un an, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au montant total de 147 062,22 \$, toutes taxes incluses. Appel d'offres public numéro 21-18589 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 147 062,22 \$, taxes incluses, à cet effet;

Approuver les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.06 1218151001

---

**CA21 30 04 0092**

**OCTROI - CONTRAT GRÉ À GRÉ - FIRME 9118-3210 QUÉBEC INC. - POUR - ÉLABORATION - CONCEPT DE MISE EN VALEUR - STATUE DE MARGUERITE-BOURGOYS ET D'UNE CROIX - FABRICATION DE MOBILIER DE PROTECTION - DÉMÉNAGEMENT DE LA STATUE ET DE LA CROIX - FABRICATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE - AINSI - INSTALLATION EXTÉRIEURE - TERRAIN DE LA MAISON DU CITOYEN - ENDROIT D'ORIGINE - SE TERMINANT - 21 JUIN 2021 - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - APPROBATION - VIREMENTS DE CRÉDIT**

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme 9118-3210 Québec inc. pour l'élaboration d'un concept de mise en valeur de la statue de Marguerite-Bourgeois et d'une croix, de fabrication de mobilier de protection, le déménagement de la statue et de la croix, la fabrication d'une plaque commémorative ainsi que l'installation extérieure sur le terrain de la Maison du citoyen, à leur endroit d'origine, au montant de 39 321,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents du contrat de gré à gré (1 offre de service);

D'autoriser une dépense totale de 39 321,45 \$, taxes incluses

D'autoriser l'affectation de surplus de gestion pour un montant de 39 321,45 \$ et l'approbation des virements de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1211609003

---

**CA21 30 04 0093**

**APPROBATION - CONVENTION - AVEC - ORGANISME - LES ARTISTES POINT'ARTS - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - POUR - SOUTIEN - MISSION - ORGANISME - ANNÉE 2021**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 8 596 \$ à l'organisme Les Artistes Point'Arts, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et Les Artistes Point'Arts, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1215313001

**CA21 30 04 0094**

**RATIFICATION - CONTRIBUTIONS - FINANCIÈRES - OCTROYÉES - CADRE - FONDS D'URGENCE COVID-19 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - FERMETURE DU FONDS**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ratifier les contributions financières octroyées aux organismes ci-après mentionnés, dans le cadre du fonds COVID-19 :

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>MONTANT ACCORDÉ</b>
Club optimiste Montréal-Colombo	Aide alimentaire - Préparation et livraison de repas à des personnes âgées	1 000 \$
Club optimiste Montréal-Colombo	Préparation de boîtes de produits hygiéniques pour aînés	1 000 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	Dépannage alimentaire	1 700 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	Soutien psychosocial	1 015 \$
Centre de femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles	Soutien psychosocial	1 500 \$
Centre de femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles	Soutien psychosocial	1 970 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Aide alimentaire - Achat, conservation et distribution de repas congelés	8 500 \$
Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	Déploiement d'un service de livraison de denrées alimentaires et de repas surgelés	49 000 \$
Initiative 1,2,3, Go RDP	Offre de produits spécifiques aux tout petits et ressource attitrée à la coordination du centre d'aide alimentaire de RDP	9 416 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Aide alimentaire - Aide logistique et achats d'équipements de protection et de denrées alimentaires pour le service d'aide alimentaire	25 872 \$
Centre local d'initiatives communautaires de Mtl (C.L.I.C.)	Aide alimentaire - Distribution de paniers alimentaires et soutien psychosocial	10 412 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	Dépannage alimentaire	3 210 \$
Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	Aide alimentaire - Aide logistique et achats de denrées	10 200 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	Dépannage alimentaire	6 000 \$
Initiative 1,2,3, Go RDP	Soutien à la préparation à l'entrée à la maternelle et le passage à l'école	5 580 \$
Centre de femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles	Réalisation d'activités de formation pour l'utilisation des outils web	2 000 \$



Action secours Vie d'espoir	Projet " Opération sac-à-dos"	4 500 \$
Initiative 1,2,3, Go RDP	Dépannage de couches, lingettes, lait maternisée, purées et céréales	5 000 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	Paniers d'aide alimentaires pour la période du temps des fêtes	3 750 \$
ALPHA	Mise en place d'un système de prêt de tablettes et d'activités adaptées à la clientèle en situation de handicap	7 118 \$
		TOTAL : 158 743 \$

De fermer le fonds d'urgence COVID-19.

ADOPTÉ

20.09 1204860003

**CA21 30 04 0095**

**ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - QUATRE - ORGANISMES - PÉRIODE DU 7 AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022 - ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTRÉAL - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE-LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - ÉQUIPE RDP - FINANCEMENT - PROJETS - CADRE - ENTENTE ADMINISTRATIVE - GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - APPROUVER - PROJETS DE CONVENTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 203 137 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) :

Organisme	Projet	Période	Montant
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Intégration- familles	7 avril 2021 au 31 mars 2022	15 439 \$
Équipe RDP	Soutien aux enfants des familles vulnérables de Rivière-des-Prairies	7 avril 2021 au 31 décembre 2021	42 198 \$
Centre de promotion communautaire le Phare	« Unis » (Unique-Novateur-Inédit et Solidaire)	7 avril 2021 au 31 mars 2022	63 000 \$
Loisirs communautaire Le relais du Bout	Regroupement des organismes intervenant aux HLM Séguin	7 avril 2021 au 31 mars 2022	82 500 \$

D'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.10 1217740002

**CA21 30 04 0096**

**OCTROI - DEUX - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - NON RÉCURRENTES - CADRE - RÉALISATION - ÉTUDE DU PATRIMOINE AGRICOLE - SOIT - ATELIER D'HISTOIRE DE POINTE-AUX-TREMBLES - ET - SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - APPROBATION - CONVENTIONS - AUTORISER - VIREMENT DE CRÉDIT**

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière maximale et non récurrente aux organismes ci-après mentionnés, pour la période du 12 avril au 30 septembre 2021, dans le cadre de la participation liée à la réalisation de l'étude du patrimoine agricole, tel qu'il suit :

- 500 \$ à l'organisme l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles;
- 500 \$ à l'organisme Société historique de Rivière-des-Prairies.

D'approuver les projets de convention établissant les modalités et conditions de versements de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1214281009

---

#### CA21 30 04 0097

**OCTROI - DEUX - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES - CADRE - PROGRAMME - FONDS LOCAL EN DÉLINQUANCE JEUNESSE - ANNÉE 2021 - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PÉRIODE - 26 AVRIL AU 26 NOVEMBRE 2021 - AU CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - PÉRIODE DU 7 AVRIL AU 31 JUILLET 2021 - APPROBATION - CONVENTIONS - CONTRIBUTION FINANCIÈRE À CET EFFET**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer deux contributions financières totalisant la somme maximale de 20 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2021:

<b>Organismes</b>	<b>Période du Projet</b>	<b>Montant</b>
Carrefour jeunesse emploi de RDP	26 avril 2021 au 26 novembre 2021	10 000 \$
Don Bosco Youth Leadership Center	7 avril 2021 au 31 juillet 2021.	10 000 \$

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement et chacun des organismes ci-dessous mentionnés, établissant les modalités et les conditions des versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1217740003

---

#### CA21 30 04 0098

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME PÉPINIÈRE | ESPACES COLLECTIFS - PROJET - COEUR DE VIE, COEUR D'ENFANT AU BORD DU ST-LAURENT - CADRE - ESPACE PUBLIC « PLACE DU VILLAGE » - APPROUVER - OFFRE DE SERVICE - ENTRE - VILLE DE MONTRÉAL-ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ET L'ORGANISME**

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière à l'organisme Pépinière | Espaces collectifs pour un montant maximum de 30 000 \$, taxes incluses, pour le projet « Coeur de vie, coeur d'enfant au bord du St-Laurent » dans le cadre de l'espace public « Place du Village ».

D'approuver l'offre de service à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme.

D'autoriser les virements de crédits nécessaires.

ADOPTÉ

20.13 1214281007

---

#### CA21 30 04 0099

**DEMANDE - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - APPROUVER - ENTENTE INTERMUNICIPALE - AVEC - LES VILLES DE VARENNES ET REPENTIGNY - VISANT À - MANDATER - VILLE DE VARENNES - OFFRIR UN SERVICE DE NAVETTE FLUVIALE - PROJET "FLEUVE À VÉLO" - EN COLLABORATION -VILLES DE VARENNES ET REPENTIGNY - AUTORISER UNE DÉPENSE - REPRÉSENTANT - PORTION DE L'ARRONDISSEMENT - À VERSER - VILLE DE VARENNES - IMPLANTATION DU SERVICE DE NAVETTE FLUVIALE - ANNÉES 2021,2022 ET 2023 - INCLUANT - POSSIBILITÉ - PROLONGATION - ANNÉES 2024 ET 2025 - APPROUVER - MONTANT - INCLUANT LES OPTIONS -APPROUVER - VIREMENT DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

D'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et les villes de Varennes et de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »;

De mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo », en collaboration avec les villes de Varennes et de Repentigny et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour les années 2021, 2022 et 2023 avec la possibilité de prolonger le contrat pour les années 2024 et 2025;

D'autoriser une dépense totale de 128 540,13 \$ à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement pour les années 2021, 2022 et 2023;

D'approuver une dépense totale de 146 821,15 \$, incluant les taxes et l'option;

D'approuver le virement de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.14 1211609002

---

#### CA21 30 04 0100

**ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - FÉVRIER 2021 - MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 30 JANVIER AU 26 FÉVRIER 2021 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - FÉVRIER 2021**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de février 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 30 janvier au 26 février 2021.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de février 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de février 2021.

ADOPTÉ

30.01 1212468003

---

**CA21 30 04 0101**

**ACCORDER - SUBVENTION - NON-RÉCURRENTE - ASSOCIATION - BASEBALL AMATEUR - POINTE-AUX-TREMBLES (ABAPAT) - SOUS LA FORME - GRATUITÉ - PRÊT - MATÉRIEL - INSTALLATIONS - SAISON 2021**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder une subvention non-récurrente à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT), sous la forme de gratuité de prêt de matériel et d'installations pour la saison 2021, en permettant à l'organisme d'utiliser le parc Clémentine-De La Rousselière pour l'organisation des parties des Brewers de Montréal.

ADOPTÉ

30.02 1214731002

---

**CA21 30 04 0102**

**APPROBATION - MONTANT ADDITIONNEL - ALLOUÉ - ENVELOPPE DE LUTTE À LA DÉLINQUANCE - AUTORISATION - AFFECTATION DE SURPLUS**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver un montant additionnel de 100 000 \$ alloué à l'enveloppe de lutte à la délinquance.

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 100 000 \$ et les virements et crédits à cet effet.

ADOPTÉ

30.03 1211609004

---

**CA21 30 04 0103**

**OCTROI - CONTRIBUTION - FINANCIÈRE - FONDATION DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - POUR - PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière à l'organisme suivant, pour l'organisation de leurs activités :

- 2 000 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'Île.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1213997003

---

**CA21 30 04 0104**

**ACCEPTER - EN VERTU - ARTICLE 85.1 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, c. C-11.4) - SERVICES - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU SOUTIEN LOGISTIQUE - AUX INSTALLATIONS (DSTSLI) - ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE - 1ER JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE La DSTSLI s'engage à transmettre annuellement un rapport aux représentants désignés des arrondissements participants, afin de valider les informations fournies;

CONSIDÉRANT QUE La DSTSLI s'engage à tenir des rencontres annuelles entre les représentants désignés des arrondissements participants et la DSTSLI afin de rendre compte et faire le point sur l'offre de services et discuter des stratégies envisagées en cas de surplus ou déficit.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

De désigner Mme Valérie Laforest, directrice culture, sports, loisirs et développement social, comme représentante de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1211609001

---

**CA21 30 04 0105**

**ACCEPTER - EN VERTU - ARTICLE 85.1 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - METROPOLE DU QUEBEC (RLRQ, c. C-11.4) - OFFRE - ARRONDISSEMENT - ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE - PRENDRE - EN CHARGE - ACTIVITÉS - ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE - SIGNALISATION - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour la saison 2021, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.06 1214281005

---

**CA21 30 04 0106**

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) DANS LE BUT D'ARRIMER DES ÉLÉMENTS DU PLAN À LA PLANIFICATION LOCALE TRADUITE À L'INTÉRIEUR DU PDUES DE LA RUE SHERBROOKE, POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE SHERBROOKE, ENTRE LA 50E AVENUE ET LA 51E AVENUE DANS DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, donne avis de motion que le conseil municipal adoptera lors d'une prochaine séance le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50e Avenue et la 51e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

40.01 1215270004

---

**CA21 30 04 0107**

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) DANS LE BUT D'ARRIMER DES ÉLÉMENTS DU PLAN À LA PLANIFICATION LOCALE TRADUITE À L'INTÉRIEUR DU PDUES DE LA RUE SHERBROOKE, POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE SHERBROOKE, ENTRE LA 50E AVENUE ET LA 51E AVENUE, DANS LE DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50e Avenue et la 51e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément au décret numéro 102-2021 en date du 5 février 2021 à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la publication d'un avis public à cet effet.

ADOPTÉ

40.02 1215270004

---

**VACANT**

40.03

---

**CA21 30 04 0108**

**ADOPTION -RÈGLEMENT NUMÉRO RCA21-30100 - INTITULÉ : " RÈGLEMENT PERMETTANT LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON ALTERNATIVE, À DES FINS DE CENTRE DE SOINS LONGUE DURÉE, AU 7099, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, SUR LES LOTS 1 055 907 ET 1 667 910 DU CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LE DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES."**

CONDISÉRANT l'article 61 de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (L.Q. 2020, chapitre 27);

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement permettant la construction d'une Maison alternative, à des fins de centre de soins longue durée, au 7099, boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots 1 055 907 et 1 667 910 du cadastre du Québec, dans le district de Rivière-des-Prairies.»

ADOPTÉ

40.04 1215270006

---

**CA21 30 04 0109**

**DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION DU CERTIFICAT DE BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 17 MARS AU 1ER AVRIL 2021 - DÉROGATION MINEURE - 16095-16119, RUE EUGÉNIE-TESSIER - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite tenue du 17 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021 relativement à la demande de dérogation mineure pour le 16095-16119, rue Eugénie-Tessier - District de La Pointe-aux-Prairies

ADOPTÉ

40.05 1215909002

---

**CA21 30 04 0110**

**DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION DU CERTIFICAT DE BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 17 MARS AU 1ER AVRIL 2021 - DÉROGATION MINEURE - 16121-16145, RUE EUGÉNIE-TESSIER - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite tenue du 17 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021 relativement à la demande de dérogation mineure pour le 16121-16145, rue Eugénie-Tessier - District de La Pointe-aux-Prairies

ADOPTÉ

40.06 1215909003

---

**CA21 30 04 0111**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-041**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives au présent projet de règlement permettent de préserver et conserver les milieux naturels existants sur le territoire de la Ville de Montréal dans un objectif d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues aux articles 9 à 22 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2021 et l'adoption du premier projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 portant le numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le conseil d'arrondissement soumet le projet de règlement à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la publication d'un avis public à cet effet;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique écrite, d'une durée de 15 jours, publié dans les journaux L'Informateur de Rivière-des-Prairies et le Guide de Montréal-Nord, éditions du 9 février 2021, ainsi que dans les journaux L'Avenir de l'Est et le Flambeau de l'Est éditions du 10 février 2021, et publié sur le site web de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont pu transmettre leurs questions et commentaires à l'arrondissement dans le cadre de la consultation publique écrite qui s'est tenue du 11 février au 26 février 2021. Suite à cette période de consultation, une modification au projet de règlement est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-041 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne l'ajout et la modification de dispositions à des fins écologiques ».

ADOPTÉ

40.07 1208238008

---

**CA21 30 04 0112**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-042**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;



CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives au présent projet de règlement permettent de mettre à jour le règlement de zonage avec la réalité et les besoins de nouvelles pratiques en terme d'implantation et de construction de piscines observées sur le territoire de l'arrondissement, mais également d'assurer une concordance avec la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S.3.1.02, a1);

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues aux articles 4, 6 et 9 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2021 et l'adoption du premier projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 portant le numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le conseil d'arrondissement soumet le projet de règlement à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la publication d'un avis public à cet effet;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique écrite, d'une durée de 15 jours, publié dans les journaux L'Informateur de Rivière-des-Prairies et le Guide de Montréal-Nord, éditions du 9 février 2021, ainsi que dans les journaux L'Avenir de l'Est et le Flambeau de l'Est éditions du 10 février 2021, et publié sur le site web de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont pu transmettre leurs questions et commentaires à l'arrondissement dans le cadre de la consultation publique écrite qui s'est tenue du 11 février au 26 février 2021, et qu'aucune question ou commentaire n'a été reçue;

CONSIDÉRANT qu'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-042 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne des dispositions relatives aux piscines résidentielles ».

ADOPTÉ

40.08 1218238003

---

**CA21 30 04 0113**

**DÉROGATION MINEURE - 16121-16145, RUE EUGÉNIE-TESSIER - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.**

CONSIDÉRANT que l'approbation de la demande de dérogation mineure est requise afin de procéder à l'émission du permis de construction qui permettra de reconstruire l'immeuble de douze (12) unités d'habitation incendié, en conservant les fondations existantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mars 2021, quant à la demande de permettre une marge de recul avant minimale de 4,30 mètres, au lieu de 5,35 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 88).

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, prend en considérant le rapport de la consultation écrite qui s'est tenue du 17 mars au 1er avril 2021 et déposé précédemment. Aucune personne ne s'est manifestée pendant la période de consultation écrite.

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), afin de confirmer la marge de recul avant existante du bâtiment situé au 16121 à 16145, rue Eugénie-Tessier, sur le lot numéro 3 800 616, qui devra être reconstruit à la suite d'un incendie, afin de permettre une marge de recul avant minimale de 4,30 mètres, au lieu de 5,35 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 88).

ADOPTÉ

40.09 1215909003

---

**CA21 30 04 0114**

**DÉROGATION MINEURE - 16095-16119, RUE EUGÉNIE-TESSIER - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-  
PRAIRIES.**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de la demande de dérogation mineure est requise afin de procéder à l'émission du permis de construction qui permettra de reconstruire l'immeuble de douze (12) unités d'habitation incendié, en conservant les fondations existantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mars 2021, quant à la demande de permettre une marge de recul avant minimale de 4,20 mètres, au lieu de 4,95 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 88).

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, prend en considérant le rapport de la consultation écrite qui s'est tenue du 17 mars au 1er avril 2021 et déposé précédemment. Aucune personne ne s'est manifestée pendant la période de consultation écrite.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), afin de confirmer la marge de recul avant existante du bâtiment situé aux 16095 à 16119, rue Eugénie-Tessier, sur le lot numéro 3 800 615, qui devra être reconstruit à la suite d'un incendie, afin de permettre une marge de recul avant minimale de 4,20 mètres, au lieu de 4,95 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 88)

ADOPTÉ

40.10 1215909002

---

**CA21 30 04 0115**

**PIIA - 12755, BOULEVARD INDUSTRIEL - LOT 1 505 813 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mars 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié ) des plans relatifs à l'installation de trois enseignes pour

une industrie située au 12755, boulevard Industriel, sur le lot 1 505 813, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 26 janvier 2021.

ADOPTÉ

40.11 1215270005

---

**CA21 30 04 0116**

**PIIA - 16 000, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mars 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), de l'implantation, de l'apparence architecturale et de l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel multifamilial projeté au 16 000, rue Sherbrooke Est, sur le lot 6 174 629, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, à savoir :

- L'apparence du bâtiment est illustrée sur les perspectives déposées et estampillées par Direction du développement du territoire et études techniques en date du 10 février 2021.
- L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par monsieur Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, en date du 24 novembre 2020, minute 14294.
- L'aménagement de terrain est illustré sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par Direction du développement du territoire et études techniques en date du 10 février 2021.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Couleur</b>
Brique	Façades	Windsor (rouge) de Brampton brick
Bloc architectural	Façades	Dover (gris)
Aluminium	Façades	Gris fer
Aluminium	Portes et fenêtres	Noir
Aluminium	Garde-corps	Noir

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.12 1215270002

---

**CA21 30 04 0117**

**PIIA - 7555, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - LOT 2 385 360 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mars 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à la transformation et à l'affichage pour un bâtiment commercial situé au 7555, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 2 385 360 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de transformation 3002642134 – District de Rivière-des-Prairies.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 12 février 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002624294.

ADOPTÉ

40.13 1210394001

---

**CA21 30 04 0118**

**PIIA - 3500, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE - LOT 4 110 273 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mars 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), les plans relatifs à la transformation et à l'affichage d'un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire, sur le lot 4 110 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles,

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 janvier 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3002610014 et à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002609754.

ADOPTÉ

40.14 1210394002

---

**CA21 30 04 0119**

**PIIA - 3900, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mars 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA 01, tel que modifié), des plans relatifs à l'apparence du bâtiment industriel situé au 3900, boulevard du Tricentenaire, sur le lot 1 503 791 du cadastre du Québec,

Le tout tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme Tla Architectes, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 9 mars 2021.

Les matériaux et couleurs retenus sont les suivants :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Compagnie</b>	<b>Couleur / Modèle</b>
Brique	Mur de façade	Endicott	Manganese ironspot / Smooth modular
Panneaux métalliques	Murs	Norbec	Gris Rigel 2
Mur tympan	Mur de façade	n/a	Noir 549
Mur rideau	Mur de façade	n/a	Verre clair
Peinture	Murs arrière et latéral	Peinture MF	Portico 260 (Charbon)

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3002670674.

ADOPTÉ

40.15 1215909004

---

#### **CA21 30 04 0120**

#### **EDICTON - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-001 - RETRAIT - ESPACE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - FACE - 130, 83E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-001, autorisant le retrait d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage de personnes à mobilité réduite devant le 130, 83e Avenue

De conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.16 1190040001

---

#### **CA21 30 04 0121**

#### **EDICTON - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-004 - RETRAIT - ESPACE - DÉBARCADÈRE - RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - FACE - ENTRÉE PRINCIPALE - 1315, 40E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-004, autorisant le retrait d'une zone de débarcadère réservé pour personnes à mobilité réduite face à l'entrée principale du 1315, 40e Avenue, district de Pointe-aux-Trembles.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.17 1214281004

---

**CA21 30 04 0122**

**RECOMMANDATION - COMITÉ EXÉCUTIF - ÉDICTER - ORDONNANCE - EN VERTU - ARTICLE 66 - RÈGLEMENT SUR L'ENCADREMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES (21-012) - AUTORISER - GARDE DE MOUTONS - ISSUE - PROJET D'ÉCOPÂTURAGE - TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DANS - CADRE - MISE EN OEUVRE - PLAN D'ACTION EN AGRICULTURE URBAINE**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De recommander au comité exécutif :

D'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), afin d'autoriser la garde de moutons issue d'un projet d'écopâturage sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en agriculture urbaine.

ADOPTÉ

40.18 1215909005

---

**CA21 30 04 0123**

**RECOMMANDATION - COMITÉ EXÉCUTIF - ÉDICTER - ORDONNANCE - EN VERTU - ARTICLE 66 - RÈGLEMENT SUR L'ENCADREMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES (21-012) - RELATIVE - AUTORISATION - GARDE DE POULES ET CONDITIONS ASSOCIÉES À CETTE ACTIVITÉ - TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DANS - CADRE - MISE EN OEUVRE - PLAN D'ACTION EN AGRICULTURE URBAINE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De recommander au comité exécutif :

D'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), relative à l'autorisation pour la garde de poules et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en agriculture urbaine.

ADOPTÉ

40.19 1215909006

---

**CA21 30 04 0124**

**DÉPÔT - AU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'EAU - RAPPORT - RELATIF - APPLICATION -  
RÈGLEMENT - SUR - PROTECTION DES BÂTIMENTS - CONTRE - REFOULEMENTS D'ÉGOUT (11-  
010) - POUR - L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De déposer au directeur du Service de l'eau, le rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour l'année 2020.

ADOPTÉ

40.20 1214395001

---

**CA21 30 04 0125**

**LEVÉE - SÉANCE**

À, 20 h 57.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2021.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut